

Devenez Animateur Sport

"Vous aimez le sport, vous souhaitez en faire votre métier, le comité vous propose de vous former à ce "job passion" accessible à tous.

Bernard Michelot, conseiller technique

Pour tous renseignements :

Centre de formation EPMM Sports pour Tous
Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland
44100 NANTES

Tel : 02 40 58 55 49

Mail : epmm.pays-de-la-loire@wanadoo.fr

www.sportspourtousouest.org



WWW.SPORTSPOURTOUSOUEST.ORG



Fédération Française EPMM
Sports pour Tous
Pays de la Loire

METIERS DU SPORT

DEVENEZ
ANIMATEUR SPORTIF



CQP ALS

Certificat de Qualification
Professionnel

Animateur de Loisir Sportif

*Activités Gymniques d'Entretien et
d'Expression*

*Activités de Randonnées de Proximité
et d'Orientation*

Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition

SPORTS
POUR TOUS

Les prérogatives et conditions d'exercices

L'animateur de loisir sportif exerce ses fonctions au sein d'associations sportives, d'associations à objet social sportif ou de tout établissement intégrant les activités de loisir sportif comme vecteur de la fonction éducative et sociale.

Le CQP d'animateur de loisir sportif confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation des activités physiques de loisir. Quelle que soit l'option choisie, l'animateur de loisir sportif est en mesure d'encadrer tout type de public ((jeunes, adultes, personnes âgées)

Le titulaire du CQP ALS réalise des prestations visant l'accessibilité aux pratiques de loisir sportif pour tous au travers de :

- * La sensibilisation aux activités de loisir sportif
- * La découverte des activités de loisir sportif
- * L'initiation à des activités de loisir sportif

Le titulaire du CQP ALS est placé sous la responsabilité de son employeur et exerce son activité en toute autonomie. Le titulaire du CQP ALS est classé au groupe 3 de la convention collective nationale du sport.

Le diplôme

Le CQP est délivré dans une des 3 options suivantes :

- Les activités gymniques et d'expression : techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression...
- Les activités de randonnée de proximité et d'orientation : vélo loisir, randonnée pédestre, roller, orientation...
- Les jeux sportifs et jeux d'opposition : arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquettes, jeux de ballons (petits et grands terrains).

Le public

Sans diplôme scolaire obligatoire et accessible à tous*, cette qualification s'adresse à toute personne voulant exercer la fonction d'animateur de Loisir Sportif.

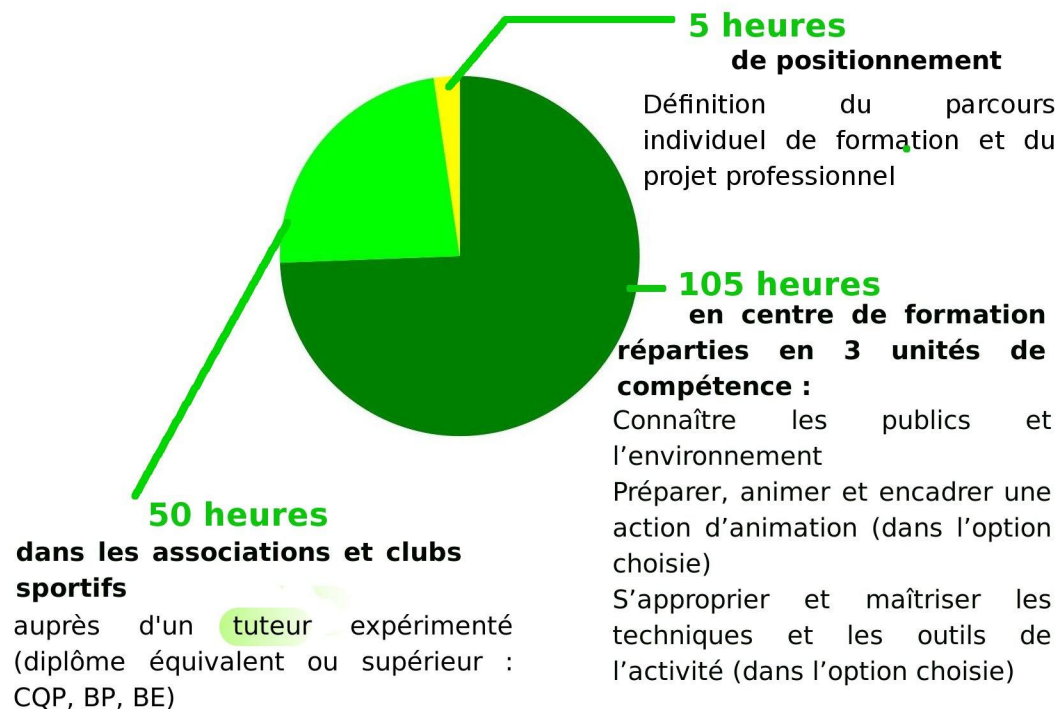
Pour entrer en formation, il est nécessaire :

- D'être âgé(e) de 18 ans au moment de l'entrée en formation
- D'être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (PSC1) en cours de validité
- De présenter une attestation de pratique d'activités sportives dans l'option choisie, d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 années qui précèdent l'inscription en formation.

*A condition de satisfaire aux tests de sélection.

La formation

Une formation de 160 heures qui comprend :



Les voies d'accès

- * Formation initiale
- * Formation continue
- * Validation des acquis de l'expérience

Combinaison des trois voies possibles

Les financements

Ce diplôme de la Branche Professionnelle du sport ouvre droit aux dispositifs de financement habituels relatifs à la formation professionnelle : plan de formation, contrat et période de professionnalisation, aide individuelle de formation du Conseil Régional.

Les points forts du CQP ALS

- Diplôme professionnel Multisport et tout public
- Nombreux secteurs d'intervention
- Evolution possible vers les BPEPS APT et AGFF